



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT  
POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER**

Fort de France, le 18 mars 2024

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Campagne de sécurité des loisirs nautiques**

**La pratique des activités et des loisirs nautiques peut être source d'accidents si les règles de sécurité et de circulation maritime ne sont pas respectées.**

**Afin de sensibiliser au respect de ces règles les usagers de la mer concernés, une campagne de sécurité des loisirs nautiques est organisée en zone maritime « Antilles » jusqu'au 31 mai 2024.**

**Cette période est en effet particulièrement propice à la pratique d'activités nautiques variées** (voile, jet-ski, kitesurf, baignade, plongée, etc.) très accidentogènes (naufrages, noyades, collisions, etc.).

**Afin de prévenir les accidents et sanctionner les infractions aux règles de sécurité en mer, une action coordonnée des administrations est menée. Placée sous la responsabilité du délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en Mer et du commandant de zone maritime Antilles, cette campagne s'articule autour de différents thématiques :**

- Le respect des règles de sécurité lors de la pratique des loisirs et des sports nautiques ;
- L'importance de la bonne préparation du navire et de son équipement, mais aussi des équipiers, avant toute sortie en mer ;
- La nécessité de s'informer sur les conditions météorologiques pour toute sortie, même côtière, via la météo marine de Météo France, en marina ou encore via les bulletins des CROSS sur le canal 16 de la VHF ;
- La nécessité de contacter immédiatement le CROSS Antilles-Guyane si l'on est victime ou témoin d'un accident en mer (contact par téléphone au 196 ou par radio VHF canal 16) ;
- L'importance de la formation et du maintien des compétences des plaisanciers ;
- La mise en avant des risques liés aux ruptures de mouillage, qui demeurent nombreuses et sont des causes d'intervention en mer pour des opérations de levée de doute pouvant facilement être évitées.

**Les administrations participant à l'action de l'Etat en mer ont mené conjointement une première et large opération de sensibilisation le mardi 12 mars 2024.** Elle s'est déroulée simultanément en Martinique et en Guadeloupe et a mobilisé **les Affaires maritimes, la Gendarmerie nationale et la Gendarmerie maritime** (4 moyens engagés à la mer et 14 agents mobilisés).

**Cette journée avait pour objectif principal d'informer les plaisanciers et les pratiquants de loisirs nautiques sur les fondamentaux de la sécurité en mer et le respect des réglementations.**

21 actions de sensibilisation et de contrôle ont été réalisées sur l'ensemble des îles des Antilles françaises. 5 infractions ont été relevées conduisant à des verbalisations notamment pour excès de vitesse et équipement de sécurité incomplet.

**De nouvelles actions similaires seront conduites prochainement en Martinique, en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.**

*Cabinet du préfet*  
*Bureau de la communication interministérielle*  
[communication@martinique.gouv.fr](mailto:communication@martinique.gouv.fr)